Pays de la Loire, Vendée
Damvix
Marais de Bougnoux

Barrage de la Vieille Sèvre ; Marais de Bougnoux

Références du dossier

Numéro de dossier : IA85003052
Date de l'enquête initiale : 2021
Date(s) de rédaction : 2022
Cadre de l'étude : inventaire topographique Vallée de la Sèvre Niortaise, Marais poitevin
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : barrage mobile

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Réseau hydrographique :
Références cadastrales : 1835, C ; 2022, AI, 71

Historique

Aucune construction n'existe à cet endroit sur le plan cadastral de Damvix en 1835. Le barrage fait partie de ceux mis en place à partir des années 1860 pour mieux réguler le niveau d'eau dans les conches qui irriguent les marais à l'est du bourg de Damvix. Ces barrages (à l'image de celui du Coin Sotet) ont été établis, comme dans les communes voisines, à la suite de la création des barrages éclusés sur la Sèvre Niortaise par les Ponts et Chaussées, notamment celui des Bourdettes, création qui a alors modifié les flux et niveaux d'eau. En l'occurrence, un arrêté préfectoral du 27 février 1863 autorise la construction d'un barrage fixe, en maçonnerie, dans la rigole de la Rive droite, en amont de son embouchure dans la Sèvre. Ce barrage sera formé de culées maçonnées entre lesquelles prendront place des poutrelles en bois. Le barrage actuel a été reconstruit dans les années 1960.

Période(s) principale(s) : 3e quart 19e siècle, 3e quart 20e siècle

Description

Le barrage est établi sur la Vieille Sèvre, petit affluent de la Sèvre Niortaise, dans le prolongement de la rigole de la Rive droite. Il relie la rive droite de la rivière, commune de Damvix, à la rive gauche, commune d'Arçais. Le barrage comprend deux pertuis, entre des culées et une pile centrale maçonnées. Chaque pertuis est commandé par une vanne levante, actionnée par des crémaillères. Au-dessus s'élève un portique en métal, soutenant les crémaillères et une passerelle. Un passage à bateau, constitué de deux rails parallèles, a été ménagé sur la rive gauche du barrage.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : béton ; métal
Couvrements :

Statut, intérêt et protection

Protections :
Statut de la propriété : propriété d'une association (Le barrage, dont le portique est peint en bleu, est la propriété de l'Union des Marais mouillés.)

Références documentaires

Documents d'archive

- Archives départementales des Deux-Sèvres ; 3 S 911. **1854-1863 : curage du canal de Reth, construction de ponts et d'un barrage sur la rigole de Coulon à Damvix.**

Documents figurés

- **Plan cadastral de Damvix, 1835**. (Archives départementales de la Vendée ; 3 P 78).

Illustrations

Le barrage de la Vieille Sèvre
vu depuis le sud, en aval.
Phot. Pierre-Bernard Fourny
IVR52_20228501088NUCA

Le barrage et son portique vus
depuis le sud, rive gauche.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20228501132NUCA

Règles de mesure du niveau
d'eau sur la culée gauche
du barrage, côté amont.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20228501134NUCA

Mécanisme d'une des
deux vannes levantes.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20228501135NUCA

Le passage à bateau sur la rive
gauche du barrage, vu depuis l'aval.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20228501133NUCA

Le barrage sur la Vieille Sèvre,
vu depuis l'amont, à l'est.
Phot. Yannis Suire
IVR52_20228501136NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Damvix : présentation de la commune (IA85002747) Pays de la Loire, Vendée, Damvix

Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Canal dit la rigole de la Rive droite, canal du Grand Coin (IA85003055) Pays de la Loire, Vendée, Le Mazeau

Auteur(s) du dossier : Yannis Suire
Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée

Le barrage de la Vieille Sèvre vu depuis le sud, en aval.

IVR52_20228501088NUCA
Auteur de l'illustration : Pierre-Bernard Fourny
Date de prise de vue : 2022
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Le barrage et son portique vus depuis le sud, rive gauche.

IVR52_20228501132NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2022
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Règles de mesure du niveau d'eau sur la culée gauche du barrage, côté amont.

IVR52_20228501134NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2022
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Mécanisme d'une des deux vannes levantes.

IVR52_20228501135NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2022
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Le passage à bateau sur la rive gauche du barrage, vu depuis l'aval.

IVR52_20228501133NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2022
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation

Le barrage sur la Vieille Sèvre, vu depuis l'amont, à l'est.

IVR52_20228501136NUCA
Auteur de l'illustration : Yannis Suire
Date de prise de vue : 2022
(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation